

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE : FINANCEMENTS ET LEVIERS

Anna-Lena REBAUD

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | NOV 16
Développement durable



COMPRENDRE POUR AGIR

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE :
FINANCEMENTS ET LEVIERS

Anna-Lena REBAUD

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. Investissements	4
1. Volume d'investissements requis et répartition sectorielle	4
2. Fonds et programmes d'investissement européens	4
2.1. Le programme Horizon 2020	4
2.2. Fonds structurels et d'investissement européens	5
2.3. Fonds européen pour les investissements stratégiques	6
II. Instruments économiques incitatifs	6
1. Stimuler la demande par l'achat public	6
2. Faciliter l'accès au crédit	7
2.1. Soutien européen aux PME : COSME et Innovfin	7
2.2. Initiatives régionales	8
3. Appels à projet, subventions et bourses	9
3.1. Le programme européen LIFE	9
3.2. Initiatives régionales	9
4. Le levier fiscal	10
4.1. Taxer la consommation des ressources	10
4.2. Incitations à une consommation responsable	10
CONCLUSION	12
BIBLIOGRAPHIE	13

AVANT-PROPOS

Garantir des modèles durables de production et de consommation, c'est l'un des objectifs de développement durable adoptés par l'ONU en septembre 2015. S'inscrivant dans une dynamique internationale, l'Union européenne vise une économie modérée en carbone, mesurée et efficace dans l'utilisation de ses ressources comme elle l'établit dans son 7^{ème} Programme d'actions pour l'environnement, avec comme priorité une croissance durable, intelligente et inclusive, traduite dans la stratégie Europe 2020. À la croisée de ces enjeux majeurs, une alternative au modèle économique classique prend de l'ampleur : l'économie circulaire, qui allie d'importantes perspectives de croissance et d'emploi à une prise en compte intelligente de l'environnement et des ressources.

Pour aider à comprendre tous les enjeux – économiques, sociaux et environnementaux – d'une transition vers une économie circulaire, POUR LA SOLIDARITÉ a décidé de consacrer une série de quatre notes d'analyse sur cette thématique porteuse de changement.

Dans une économie en crise et marquée par l'austérité, l'enjeu majeur de la transition est son financement : celle-ci suppose une profonde transformation de la structure de notre économie, et donc d'importants investissements, notamment dans la recherche et l'innovation, et dans les infrastructures. L'économie circulaire est un modèle écologiquement, socialement et économiquement durable : c'est un pari gagnant.

Le plan d'actions pour une économie circulaire dans laquelle la Commission propose de nombreux moyens de financement et la priorité donnée à l'investissement montre que la Commission Juncker l'a compris. Pour une transition efficace et rapide, cette stratégie pertinente doit maintenant être déclinée aux échelles nationales et régionales.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

INTRODUCTION

L'économie circulaire vise à découpler la croissance économique et l'utilisation des ressources, c'est-à-dire que la production de richesses économiques continue à croître indépendamment de la consommation des ressources. Pendant l'industrialisation, la relation entre celles-ci a été linéaire. Puis, une combinaison de l'évolution de la réglementation et du progrès technologique, et dans certains cas de hausses de prix, a conduit à une utilisation plus efficace des ressources¹. Si le découplage de la croissance et de l'utilisation des ressources s'est fait plus ou moins naturellement dans un premier temps, le Club de Rome estime que les forces de marché « *ne sont pas susceptibles d'évoluer seules vers une structure plus découplée de l'économie* » et souligne la nécessité de mesures politiques².

Les entreprises ayant adopté des stratégies d'économie circulaire pointent en effet plusieurs freins économiques à la transition : les démarches d'économie circulaire sont souvent porteuses de surcoûts, lorsqu'elles impliquent des matières premières recyclées par exemple. Les investissements requis sont élevés et leur rentabilité est incertaine, ce qui rend difficile la recherche d'investisseurs. De plus, la transition est freinée par une demande faible et contrainte : les entreprises font notamment remarquer que la commande publique implique rarement des critères de développement durable ou de circularité³. Pour permettre la transition, l'intervention d'acteurs publics est nécessaire : ils doivent investir là où le risque est trop élevé pour attirer des investisseurs privés, soutenir les entreprises et inciter via des instruments économiques à l'adoption de logiques circulaires.

La transition exige un soutien politique à tous les niveaux. L'économie circulaire s'enracine dans les territoires, ce qui nécessite une action des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux, tandis que les chaînes d'approvisionnement s'étendent à l'échelle mondiale : un soutien au niveau européen est donc également nécessaire.

Cette note d'analyse vise à donner un aperçu de tous les outils existants et de la façon dont ils sont appliqués aux différentes échelles. Nous prendrons pour exemples les programmes de financement européens, et certaines mesures de stratégies régionales et territoriales.

Quels sont les outils financiers et économiques que les pouvoirs publics mettent ou peuvent mettre en œuvre pour financer l'économie circulaire ? On remarque des outils communs aux échelles européenne, nationale et régionale. D'une part, la transition nécessite des investissements majeurs : nous verrons dans une première partie quel volume d'investissements est requis et comment il doit être réparti, ainsi que les programmes et fonds d'investissement existants à l'échelle européenne, nationale et régionale. Dans une seconde partie, nous verrons comment les instruments économiques incitatifs (clauses environnementales dans les marchés publics, appels à projets, programmes de facilitation d'accès aux crédits) se déclinent dans les stratégies européennes et régionales.

¹ WIKJMAN Anders, SKANBERG Kristian, *L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux, Des avancées réelles pour l'emploi et le climat dans une économie basée sur les énergies renouvelables et l'efficacité des ressources*, Club de Rome, 2015.

² *Idem*.

³ ADOUE Cyril, BEULQUE Rémi, CARRÉ Laetitia, COUTEAU Julie. *Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? : Amorcer la transition, construire le modèle de demain*. Institut de l'économie circulaire. 2014.

I. INVESTISSEMENTS

1. VOLUME D'INVESTISSEMENTS REQUIS ET RÉPARTITION SECTORIELLE

Dans son étude sur les bénéfices sociaux de l'économie circulaire, le Club de Rome estime le montant des investissements nécessaires à la transition. Ils seraient de l'ordre de 3% du PIB par an, en plus du niveau normal des investissements à partir d'aujourd'hui jusqu'en 2030. Ceux-ci représenteraient 6 milliards d'euros en Finlande, 12 milliards en Suède, 20 milliards aux Pays-Bas, 30 milliards pour l'Espagne et 60 milliards pour la France. A titre de comparaison, il s'agit d'un niveau semblable à celui que la plupart des pays européens ont connu lors de leur transformation économique suite à la seconde guerre mondiale⁴.

Avec l'objectif premier d'augmenter l'efficacité des ressources et l'efficacité énergétique de la société, les investissements doivent se faire en priorité dans les secteurs produisant des biomatériaux et des biocarburants (agriculture, foresterie, bois, pâtes et papiers), dans les infrastructures durables (services d'installation et de construction, énergies et transports – systèmes de transports en commun, véhicules électriques et bornes de rechargement), dans le secteur de la réparation et du recyclage, ainsi que dans les services en ingénierie et formations, pour répondre à la demande de nouvelles compétences⁵.

Dans une économie ouverte, les investissements nationaux ont un impact positif à l'étranger par les commandes à des entreprises étrangères. Or, les pays de l'Union européenne commercent principalement au sein du marché unique, c'est-à-dire entre eux. Un plan d'action d'investissement coordonné au niveau européen, comme le prévoit la Commission dans son plan d'action pour une économie circulaire, augmente les chances d'efficacité de l'investissement.

2. FONDS ET PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS

Dans son plan d'action pour l'économie circulaire, la Commission européenne s'engage à mener une action qui « *stimulera les investissements et créera des conditions de concurrence équitables, éliminera les obstacles découlant de la législation européenne ou de son application inadéquate, approfondira le marché unique et garantira des conditions favorables à l'innovation (...)* ». ⁶ Pour financer la transition, la Commission propose de s'appuyer sur des programmes et fonds existants.

2.1. LE PROGRAMME HORIZON 2020

Dans le cadre de sa stratégie Europe 2020 pour une croissance durable, qui fixe l'objectif de 3% du PIB européen investi dans la Recherche & Développement⁷, l'Union européenne a mis en place le plus vaste programme jamais mis en œuvre dans le domaine de la recherche et de l'innovation : Horizon 2020 (ou

⁴ WIKJMAN Anders, SKANBERG Kristian, *L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux, Des avancées réelles pour l'emploi et le climat dans une économie basée sur les énergies renouvelables et l'efficacité des ressources*, op. cit.

⁵ *Idem.*

⁶ Commission européenne, *Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire*, COM(2015) 614 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

⁷ Commission européenne, "Les objectifs d'Europe 2020", http://ec.europa.eu/europe2020/targets/eu-targets/index_fr.htm [consulté le 27.09.2016].

H2020). Celui-ci succède au septième programme-cadre (FP7) et bénéficie d'un financement de près de 80 milliards d'euros pour une période de sept ans (2014-2020)⁸.

Il comprend pour la période 2016-2017 une initiative importante « Industry 2020 in the circular economy ». Celle-ci prévoit 650 millions d'euros pour des projets de démonstration innovants qui soutiennent les objectifs de l'économie circulaire et la compétitivité industrielle, notamment dans les industries de transformation, la fabrication et les nouveaux modèles commerciaux⁹.

Cette initiative complète d'autres programmes d'Horizon 2020 qui financent des projets innovants présentant un intérêt pour l'économie circulaire. L'action climatique, l'efficacité énergétique, les transports intelligents et verts et le leadership dans les technologies industrielles et habilitantes constituent des sous-programmes, dans le cadre desquels des investissements dans des activités relatives à l'économie circulaire peuvent être effectués : prévention et gestion des déchets, gaspillage alimentaire, refabrication, industrie de transformation durable, symbiose industrielle et bioéconomie¹⁰.

Le programme H2020 prévoit par ailleurs un financement pour les services aux entreprises (conseils et accompagnement professionnel), afin de pouvoir identifier et attirer les investisseurs privés¹¹.

2.2. FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS

Dans son plan d'actions pour une économie circulaire, la Commission espère que les objectifs contraignants en matière de recyclage inciteront les États à investir pour améliorer la gestion des déchets. La Commission identifie en effet le manque d'investissements dans les infrastructures séparées de collecte et de recyclage comme un frein à l'augmentation des taux de recyclage¹², et la politique de cohésion de l'Union comme un instrument essentiel pour combler ce déficit d'investissement.

Les fonds structurels et d'investissement européens (FEDER, FSE et Fonds de cohésion), par lesquels la politique de cohésion (ou politique régionale) est mise en œuvre, ont été très utilisés au cours des vingt dernières années pour financer des infrastructures de gestion des déchets.

Le programme de financement actuel (2014-2020) prévoit que 5,5 milliards d'euros soient consacrés à la gestion des déchets. Il exige par ailleurs la conformité des nouveaux investissements dans le secteur des déchets aux plans des États-membres pour atteindre leurs objectifs en matière de recyclage. Cela signifie que le financement de nouvelles décharges et de nouvelles installations de traitement des déchets résiduels, comme l'incinération ou le traitement biomécanique, ne sera octroyé que dans des cas exceptionnels¹³.

Parmi les quatre priorités pour la période 2014-2020 des investissements du Fonds européen de développement régional (FEDER) se trouve l'innovation et la recherche (dont l'éco-innovation) et une économie à faibles émissions de carbone. Cette deuxième priorité rassemble les investissements pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les réseaux de distribution intelligents, ou le transport urbain multimodal durable. Au moins 27 milliards d'euros serviront à faciliter le passage à une économie à faibles émissions de carbone¹⁴.

Le Fonds social européen a par ailleurs comme priorités de promouvoir des emplois durables et de qualité et d'investir dans l'éducation et la formation¹⁵. Or, la formation de la population active aux nouvelles compétences spécifiques aux démarches d'économie circulaire représente un enjeu majeur de la transition¹⁶.

⁸ Commission européenne, *Horizon 2020 en bref, Le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation*, 2014. Disponible en ligne.

https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/sites/horizon2020/files/H2020_FR_KI0213413FRN.pdf

⁹ Commission européenne, *Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire*. Op. cit.

¹⁰ Commission européenne, "Programmes de financement" dans *Plan d'action en faveur de l'éco-innovation*.

https://ec.europa.eu/environment/ecoap/about-action-plan/union-funding-programmes_fr [consulté le 27.09.2016]

¹¹ Commission européenne, *Horizon 2020 en bref, Le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation*, op. cit.

¹² Commission européenne, *Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire*, op. cit.

¹³ *Idem*.

¹⁴ Commission européenne, "Programmes de financement" dans *Plan d'action en faveur de l'éco-innovation*, op. cit.

¹⁵ Commission européenne, *Une introduction à la politique de cohésion de l'UE 2014-2020*, juin 2014.

¹⁶ REBAUD, Anna-Lena, *Économie circulaire et emplois*, POUR LA SOLIDARITÉ, 2016.

2.3. FONDS EUROPÉEN POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

Le plan d'actions pour l'économie circulaire de la Commission renvoie également au Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), établi en janvier 2015¹⁷ dans le cadre du plan d'investissement pour stimuler l'emploi et la croissance, annoncé en novembre 2014¹⁸. Ce fonds, établi au sein de la Banque européenne d'investissement (BEI), vise à mobiliser 315 milliards d'euros d'investissement privé et public. L'objectif est de soutenir l'économie réelle par des investissements dans différents types de projets : infrastructures stratégiques (notamment de l'énergie, de transport), recherche et innovation, investissements stimulant l'emploi, en particulier le financement des PME, projets écologiquement durables...¹⁹ Le Fonds vise également à financer des projets affichant un profil de risque plus élevé, ce qui est une des caractéristiques de certaines démarches d'économie circulaire²⁰.

Le FEIS finance par exemple l'amélioration de l'efficacité énergétique de 40.000 logements en France à hauteur de 400 millions d'euros²¹ et participe à l'implémentation de la seconde phase de Belwind, une ferme éolienne offshore au large de la Belgique à hauteur de 100 millions d'euros²².

II. INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES INCITATIFS

1. STIMULER LA DEMANDE PAR L'ACHAT PUBLIC

L'achat public représente un volume de commande élevée : 14% du PIB belge est consacré aux marchés publics²³, 20% du PIB de l'UE²⁴, tandis qu'en 2012, les collectivités territoriales françaises ont passé plus de 25 milliards d'euros de marchés²⁵. Il occupe par ailleurs une place prépondérante dans certains secteurs d'activités comme le BTP : les marchés BTP des collectivités territoriales françaises représentent à eux seuls 46 milliards d'euros²⁶. Les marchés publics constituent un levier considérable pour orienter l'offre des marchés vers des logiques circulaires, créant une forte demande qui incitera les entreprises à intégrer des éléments de circularité dans leur fonctionnement ou qui confortera les entreprises pionnières. Il s'agit d'un outil d'autant plus puissant qu'il élève les administrations publiques en exemple légitime.

Ce puissant levier reste cependant insuffisamment utilisé. En 2013, seuls 6,7% des marchés publics français comportaient une clause environnementale²⁷. Dans une enquête identifiant les freins à la transition, plusieurs entreprises engagées dans des démarches d'économie circulaire ont désigné l'absence de critères relatifs à l'économie circulaire dans les marchés publics comme une des raisons de l'insuffisance de la demande²⁸. L'introduction de clauses relatives à l'économie circulaire reste en effet complexe, notamment du fait de l'absence de critères d'évaluation relatifs à cet enjeu²⁹. De même, les projets d'économie circulaire peuvent

¹⁷ Commission européenne, « Le plan d'investissement de 315 milliards d'euros est sur les rails : la Commission présente l'acte établissant le Fonds européen pour les investissements stratégiques », Communiqué de presse, 13 janvier 2015.

¹⁸ Commission européenne, « L'UE lance un plan d'investissement pour stimuler l'emploi et la croissance », Communiqué de presse, 26 novembre 2014.

¹⁹ Commission européenne, « Programmes de financement » dans *Plan d'action en faveur de l'éco-innovation*, op. cit.

²⁰ *Idem*.

²¹ European Commission, *The Investment plan for Europe, Energy efficiency in residential buildings in France*, Factsheets, December 2015.

²² European Commission, *The investment plan for Europe, Nobelwind offshore wind in Belgium*, Factsheets, October 2015.

²³ Région de Bruxelles-Capitale, *Programme régional en économie circulaire 2016-2020, Mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues : Pour une économie régionale innovante*, mars 2016.

²⁴ Commission européenne, *Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire*, op. cit.

²⁵ ADOUE Cyril, BEULQUE Rémi, CARRÉ Laetitia, COUTEAU Julie. *Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? : Amorcer la transition, construire le modèle de demain*. Op. cit.

²⁶ DEBOUTIERE Adrian, GEORGAULT Laurent, *Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?*, Institut de l'économie circulaire, Étude bibliographique, 2015.

²⁷ Mairie de Paris, ADEME, *Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris*, 2015.

²⁸ ADOUE Cyril, BEULQUE Rémi, CARRÉ Laetitia, COUTEAU Julie. *Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? : Amorcer la transition, construire le modèle de demain*. Op. cit.

²⁹ DEBOUTIERE Adrian, GEORGAULT Laurent, *Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ? Op. cit.*

être initialement plus coûteux, ce qui les condamne lors de la mise en concurrence avec des offres plus économes lors de la passation de marché, si le prix est le critère dominant³⁰.

En France, la révision du Plan national d'action pour les achats publics durables (2014-2020) a fixé comme objectifs le passage à 30% de marchés publics comportant une clause environnementale et l'intégration d'une analyse de la fin de vie des produits dans 80% des cas³¹. En Belgique, le parlement bruxellois a adopté le 8 mai 2014 une ordonnance relative à l'inclusion de clauses environnementales et éthiques dans les marchés publics³². Il s'agit de passer d'un critère de choix purement financier à une évaluation coût/efficacité.

Pour que ces objectifs contraignants puissent efficacement orienter l'offre vers des logiques circulaires, encore faut-il que des clauses propres à l'économie circulaire soient développées. C'est ce que le Grand Paris a proposé dans son Livre blanc pour l'économie circulaire, en précisant que des aspects amont (écoconception, phase d'utilisation des produits) et des aspects aval (réemploi, fin de vie des produits) seraient considérés³³. La Communication de la Commission relative à des marchés publics pour un environnement meilleur, qui date de 2008, ne fait aucune mention de l'économie circulaire³⁴. Dans son plan d'actions, la Commission s'est engagée à veiller à ce qu'un accent particulier soit mis sur les aspects pertinents pour l'économie circulaire, tels que la durabilité et la réparabilité, lors de l'établissement ou de la révision des critères des marchés publics écologiques³⁵.

Les petites et moyennes entreprises (PME) ont un rôle particulièrement important à jouer dans la transition. Or, elles ont souvent des difficultés à accéder aux marchés publics. C'est pourquoi dans son Programme régional de l'économie circulaire, la Région bruxelloise s'est engagée à porter une attention particulière à la mise en place de procédures et mécanismes permettant de faciliter l'accès aux marchés publics pour les PME bruxelloises³⁶.

2. FACILITER L'ACCÈS AU CRÉDIT

2.1. SOUTIEN EUROPÉEN AUX PME : COSME ET INNOVFIN

Dans son plan d'actions pour une économie circulaire, la Commission a identifié les PME comme des actrices essentielles à la transition. Elles sont particulièrement actives dans des domaines tels que le recyclage, la réparation et l'innovation. Toutefois, elles font face à des défis spécifiques, tels que l'accès au financement, et à la difficulté de prendre en compte l'économie circulaire si ce n'est pas leur domaine d'activité principal³⁷. On retrouve dans plusieurs des programmes de financement européens des mesures spécifiques de soutien aux PME.

COSME

COSME est le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des PME pour la période 2014-2020. Il est doté d'un budget de 2,3 milliards d'euros et vise à faciliter l'accès des PME au crédit par des garanties de prêts et des mécanismes de fonds propres, à leur faciliter l'accès aux marchés, à améliorer les conditions cadres de la création et du développement des entreprises, leur compétitivité et leur durabilité³⁸.

COSME peut par exemple être une solution pour les entreprises qui souhaitent trouver des partenaires à l'étranger en vue de la création de produits éco-innovants, ou obtenir une aide pour l'innovation et le transfert de technologie³⁹.

³⁰ *Idem*.

³¹ Mairie de Paris, ADEME, Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris, *op. cit.*

³² Région de Bruxelles-Capitale, *Programme régional en économie circulaire 2016-2020, op. cit.*

³³ Mairie de Paris, ADEME, Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris, *op. cit.*

³⁴ Commission européenne, *Communication relative à des marchés publics pour un environnement meilleur*, COM(2008) 400 final, 16 juillet 2008.

³⁵ Commission européenne, *Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, op. cit.*

³⁶ Région de Bruxelles-Capitale, *Programme régional en économie circulaire 2016-2020, op. cit.*

³⁷ Commission européenne, *Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, op. cit.*

³⁸ Commission européenne, "Programmes de financement" dans *Plan d'action en faveur de l'éco-innovation, op. cit.*

³⁹ *Idem*.

Outils InnovFin

Le programme InnovFin a pour objectif d'aider les entreprises innovantes à accéder plus facilement au financement. Il s'agit d'un outil de conseil et de financement de la Banque européenne d'investissement (BEI). Le programme peut accorder des prêts directs aux entreprises ou proposer des garanties pour les intermédiaires prêtant aux PME. Les garanties et prêts sont couverts par des fonds réservés à cette fin dans le cadre d'Horizon 2020 (2,7 milliards d'euros) et par le groupe BEI⁴⁰.

Ce programme propose par ailleurs des services de conseil, qui guident les entreprises lors de la structuration de leur projet afin d'améliorer l'accès à des financements (planification stratégique, modélisation économique, structuration du capital, affectation de la dette et des risques, sources de financement et critères d'admissibilité...). Ce service est tout aussi utile que des financements directs, puisqu'il permet de structurer et de garantir des fonds sur le long terme : les clients voient donc leurs chances de succès augmenter⁴¹.

2.2. INITIATIVES RÉGIONALES

Fonds bruxellois de Garantie (FBG)

Suivant un principe similaire à celui de COSME et d'InnovFin, le Fonds bruxellois de Garantie (FBG) a pour mission de faciliter l'octroi de crédits professionnels en fournissant aux organismes de crédit, moyennant le paiement d'une contribution forfaitaire unique, une part substantielle des garanties qu'ils exigent des PME et des indépendants⁴².

Dans son Programme régional en économie circulaire, la Région bruxelloise propose que l'analyse de l'offre de produits du FBG porte une attention particulière aux besoins des projets d'économie circulaire, en vue d'offrir des produits adaptés à ceux-ci. Encore une fois, le périmètre flou des activités se rapportant à l'économie circulaire pose problème : l'adaptation de l'offre du FBG aux besoins des projets d'économie circulaire nécessitera une définition précise du périmètre de ces projets. Le Programme régional en économie circulaire (PREC) prévoit qu'une proposition de définition soit élaborée avec Bruxelles Environnement et Impulse Brussels⁴³.

Prêts à taux zéro en Irlande du Nord et au Pays de Galle

Le Carbon Trust accorde des prêts de £3000 à £100.000 sans intérêt aux PME souhaitant investir dans des projets d'économie d'énergie en Irlande du Nord et au Pays de Galle. La période de remboursement est adaptée à chaque projet, de façon à ce que le remboursement mensuel corresponde au montant des économies réalisées grâce à la diminution de la consommation d'énergie. En Irlande du Nord, £1000 peuvent être empruntées pour chaque 1,5 tonne de CO₂ économisées par an⁴⁴. Au Pays de Galle, £1000 sont disponibles pour 2,5 tonnes économisées par an⁴⁵.

⁴⁰ Commission européenne, "L'UE et le groupe BEI unissent leurs forces pour permettre jusqu'à 48 milliards d'euros d'investissement dans la R&I", Communiqué de presse, Bruxelles, 12 juin 2014.

⁴¹ Banque européenne d'investissement, Services de conseil du dispositif InnovFin. <http://www.eib.org/products/advising/innovfin-advisory/index.htm>. [Consulté le 28.09.2016].

⁴² Région de Bruxelles-Capitale, *Programme régional en économie circulaire 2016-2020*, op. cit.

⁴³ *Idem*.

⁴⁴ Carbon Trust, "Interest free energy efficiency loans in Northern Ireland" dans *Client Services*, <https://www.carbontrust.com/client-services/technology/implementation-and-finance/interest-free-loans-ni/> [consulté le 30.09.2016].

⁴⁵ Carbon Trust, "Interest free energy efficiency loans in Wales" dans *Client Services*, [www.carbontrust.com](https://www.carbontrust.com/client-services/technology/implementation-and-finance/interest-free-loans-ni/), <https://www.carbontrust.com/client-services/technology/implementation-and-finance/interest-free-loans-ni/>. [consulté le 30.09.2016].

3. APPELS À PROJET, SUBVENTIONS ET BOURSES

3.1. LE PROGRAMME EUROPÉEN LIFE⁴⁶

LIFE, lancé en décembre 2013 pour la période 2014-2020, est un programme de financement européen destiné à soutenir exclusivement le développement et la mise en œuvre des politiques et du droit communautaires en matière d'environnement et de climat. L'un de ses objectifs est de faciliter le passage à une économie à faibles émissions de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources.

Les subventions d'action, une contribution financière directe du budget de l'Union sous forme de dons, constituent le principal instrument de financement du programme. Elles peuvent être attribuées à différents types de projets : projets pilotes, projets de démonstration, projets relatifs aux meilleures pratiques, et ce à grande échelle, principalement aux niveaux régional, multirégional, national ou transnational. Ces subventions peuvent être sollicitées aussi bien par des organismes publics que privés.

Par exemple, au sein du domaine prioritaire Environnement et utilisation efficace des ressources, le programme LIFE soutient les projets qui développent de meilleures pratiques et des solutions (notamment de technologies innovantes) permettant de faire face aux défis environnementaux et susceptibles d'être reproduites ou transférées.

LIFE finance par exemple le projet BIOHEC coordonné par l'entreprise solidaire d'utilité sociale GECCO en partenariat avec POUR LA SOLIDARITÉ. Celui-ci vise à produire un biocarburant en économie circulaire, à destination des véhicules d'utilité publique en recyclant des huiles alimentaires usagées (HAU) dans la région Hauts de France. L'objectif est de développer une méthode innovante pour un meilleur recyclage des HAU, peu chères et trop peu récoltées pour le moment, et de reproduire ce modèle économique, social et environnemental dans d'autres régions françaises et européennes.

3.2. INITIATIVES RÉGIONALES

Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris

Dans son Livre blanc de l'économie circulaire, le Grand Paris s'engage à réformer les modalités d'octroi des subventions en faveur des nouveaux modèles économiques. Il pointe notamment la complexité des démarches administratives pour obtenir des subventions, qui compliquent la tâche aux associations et propose de simplifier le parcours administratif⁴⁷.

Bourses et appels à projets du PREC

Dans son Programme régional en économie circulaire (PREC), la Région bruxelloise s'engage à créer des bourses pour soutenir la création d'entreprises actives en économie circulaire. Pour ce faire, Village Finance, une structure bruxelloise d'accompagnement qui octroie des bourses à l'entrepreneuriat durable, a été pérennisé afin de réorienter son système d'octroi de bourses pour y intégrer pleinement les projets d'économie circulaire⁴⁸. Cette structure dispose désormais d'un fonds pour soutenir une vingtaine d'entreprises bruxelloises par l'octroi de bourses d'un montant de 5.000 euros⁴⁹.

Dans le cadre de le PREC, la Région bruxelloise a lancé en 2016 un appel à projets de 1 million d'euros conjoint Économie-Environnement. Celui-ci, nommé « be circular – be brussels » visait tout projet innovant créateur d'emplois dans la Région et dans une perspective d'activité durable, notamment dans les domaines du réemploi, du remanufacturing, du recyclage, des chantiers de constructions et de rénovation, de

⁴⁶ Commission européenne, "Programmes de financement" dans *Plan d'action en faveur de l'éco-innovation*, op. cit.

⁴⁷ Mairie de Paris, ADEME, Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris, op. cit.

⁴⁸ Région de Bruxelles-Capitale, *Programme régional en économie circulaire 2016-2020*, op. cit.

⁴⁹ Village Finance, "Bourse économie circulaire" dans *Bourse*, <http://www.villagefinance.be/bourse/>. [Consulté le 29.09.2016].

l'optimisation de l'utilisation des ressources en production, ainsi que les outils et les initiatives d'accompagnement à la transition vers l'économie circulaire⁵⁰.

Incitants économie circulaire de la Wallonie

En 2016, l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation a mis en place un nouvel instrument de financement pour les entreprises wallonnes : l'incitant économie circulaire⁵¹. D'un montant maximal de 10.000€ par entreprise, il est destiné à financer des coûts inhérents à l'engagement dans une démarche d'économie circulaire : étude relative aux possibilités de valorisation d'une matière générée par l'entreprise, étude relative au design⁵²...

4. LE LEVIER FISCAL

4.1. TAXER LA CONSOMMATION DES RESSOURCES

Dans une étude menée en 2014, un groupement d'experts, le Ex'Tax Project, affirme que le système de taxe européen joue un rôle-clé dans l'inhibition des nouveaux modèles économiques, comme l'économie circulaire. Cette étude rapporte qu'en 2012, sur les 5 milliards d'euros de recettes fiscales des États membres de l'UE, plus de 50% provenait de la fiscalité du travail et des cotisations sociales, et seulement 6% de taxes environnementales, principalement sur l'énergie et les transports dans le cadre des impôts sur la consommation⁵³. Le système fiscal actuel pousserait donc à limiter la main d'œuvre. Or, de nombreuses activités de l'économie circulaire, comme la réparation ou la gestion des déchets, sont intensives en capital humain.

Dans les années 90, six pays européens (la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Finlande, la Slovénie et l'Allemagne), suivi par le Royaume-Uni en 2001, ont transféré une partie du poids fiscal du travail vers l'énergie et les transports. Ce transfert s'est révélé positif pour l'activité économique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le groupe Ex'tax Project a décidé de mener une étude de cas aux Pays-Bas pour comprendre plus précisément comment le système fiscal pourrait soutenir la transition vers une économie circulaire, en transférant les taxes du travail sur l'utilisation des ressources. Cette étude de cas rapporte qu'à moyen et long terme, une telle réforme fiscale permettrait la création de milliers d'emplois. Il y est proposé plusieurs mesures pour diminuer le coût du travail et créer des incitations négatives à la consommation de ressources. En reportant la fiscalité sur l'extraction et l'exploitation des matières premières, les industriels seraient amenés à améliorer leur efficacité d'utilisation des ressources en lieu et place de la productivité du travail.

4.2. INCITATIONS À UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

Le changement du comportement des consommateurs est essentiel à la transition. Or, celui-ci est directement influencé par les prix. L'adaptation des taxes pour promouvoir les produits et les activités de l'économie circulaire peuvent inciter à une consommation plus responsable.

Aux vues du coût des réparations, pas toujours compétitif face au prix d'un nouveau produit, des délais et d'autres contraintes spécifiques (attendre la pièce à remplacer, se déplacer pour la réparation), il est souvent plus rentable et plus pratique de racheter un objet neuf que de faire réparer celui qu'on a déjà.

Pour encourager la réparation, la Suède a proposé en septembre 2016 un projet de loi réduisant la TVA sur les actes de réparation de 25% à 12%. De plus, le consommateur qui choisit de réparer son bien pourra

⁵⁰ Bruxelles Environnement, "Appel à projet 'be circular – be brussels' dans *Économie durable*, <http://www.environnement.brussels/thematiques/economie-durable/appel-projet-be-circular-be-brussels>. [Consulté le 29.09.2016].

⁵¹ Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, *Incitant économie circulaire*, Règlement, version 14.07.2016.

⁵² *Idem*.

⁵³ GROOTHUIS Femke, New era. New plan. Fiscal reforms for an inclusive, circular economy. Case study the Netherlands. The Ex'tax Project, 2014.

déduire de ses impôts 50% du coût en main d'œuvre des réparations effectuées. Ces mesures représentent un coût significatif pour le gouvernement suédois : près de 190 millions de couronnes suédoises (20 millions d'euros) pour les réductions d'impôts, et 270 millions de couronnes pour la baisse de la TVA (28 millions d'euros)⁵⁴. Cependant, ces mesures devraient contribuer à la réduction de la pollution et du gaspillage et à la relance de tout un pan de l'économie basé sur la réparation et le recyclage.

La proposition de loi inclut aussi de nouvelles taxes sur les produits contenant des matériaux non recyclables ou difficilement recyclables et réparables, ce qui, en augmentant leur prix, dissuaderait leur achat. Cette loi sera présentée en décembre au parlement dans le cadre de la proposition de budget, et, si adoptée, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017⁵⁵.

En combinant des mesures incitatives et dissuasives, la fiscalité constitue un puissant levier qui encouragerait l'embauche, l'amélioration de l'efficacité des ressources et une consommation responsable.

⁵⁴ FOURNIER Clément, « La Suède veut baisser les impôts de ceux qui réparent au lieu de jeter », E-RSE, la plateforme de l'engagement RSE et développement durable, 30 septembre 2016. <http://e-rse.net/la-suede-veut-baisser-les-impots-de-ceux-qui-reparent-au-lieu-de-jeter-22176/> [Consulté le 03.10.2016].

⁵⁵ ORANGE Richard, « Waste not want not : Sweden to give tax breaks for repairs », The Guardian, 19 septembre 2016. <https://www.theguardian.com/world/2016/sep/19/waste-not-want-not-sweden-tax-breaks-repairs>. [Consulté le 03.10.2016].

CONCLUSION

La transition vers une économie circulaire correspond à une adaptation structurelle du système économique actuel : il faut investir dans les infrastructures de production d'énergie et de gestion des déchets, dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, et il est indispensable de soutenir les entreprises et les organismes qui souhaitent s'engager dans une démarche d'économie circulaire. Ces transformations correspondent à des investissements très importants, qui ne pourront être réalisées sans l'appui des pouvoirs publics.

L'Union européenne a compris cet enjeu majeur, et détaille dans son plan d'actions pour l'économie circulaire les différents programmes et fonds au titre desquels des projets d'économie circulaire pourraient être financés. L'accent est mis sur la recherche et l'innovation, qui ont un programme dédié, Horizon 2020, et auxquels 3% du PIB européen doit être consacré. Les Fonds structurels européens peuvent quant à eux financer une meilleure gestion des déchets. D'autres fonds et programmes permettent de financer différents types de projets se rapportant à l'économie circulaire. Tous ces programmes identifient les petites et moyennes entreprises comme des acteurs clés à soutenir dans la transition, et certains leur proposent même des mesures spécifiques (COSME, InnovFin).

Accompagner et soutenir ces entreprises et tout organisme porteur de projets innovants est crucial : c'est pourquoi les appels à projets, les bourses, les aides aux crédits et l'adaptation des passations des marchés publics aux enjeux de l'économie circulaire sont importants. Ces outils peuvent être utilisés à toutes les échelles, et il existe déjà des exemples de mise en œuvre dans plusieurs régions européennes.

Enfin, de nombreux experts s'accordent à dire que la fiscalité est un puissant levier, actuellement inexploité. Dans le rapport de l'étude de cas menée aux Pays-Bas, le Ex'Tax Project propose une série de mesures détaillées pour adapter le système fiscal actuel aux enjeux de l'économie circulaire⁵⁶.

De nombreux instruments de financement existent d'ores et déjà à l'échelle européenne et dans certaines régions. D'autres doivent encore être développés ou adaptés aux spécificités des activités de l'économie circulaire. Ces outils répondent à de multiples besoins et spécificités : cette complémentarité doit être exploitée au mieux par la coopération entre les acteurs publics des différents niveaux de pouvoir. Enfin, afin de développer des instruments de financement optimaux, l'échange d'expériences entre les acteurs de territoires ayant testé de nouveaux outils doit être effectif.

⁵⁶ GROOTHUIS Femke, New era. New plan. Fiscal reforms for an inclusive, circular economy. Case study the Netherlands. *Op. cit.*

BIBLIOGRAPHIE

PROGRAMMES & INSTRUMENTS EUROPEENS

Banque européenne d'investissement, Services de conseil du dispositif InnovFin.

<http://www.eib.org/products/advising/innovfin-advisory/index.htm>. [Consulté le 28.09.2016].

Commission européenne, *Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire*, COM(2015) 614 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

Commission européenne, "Les objectifs d'Europe 2020", http://ec.europa.eu/europe2020/targets/eu-targets/index_fr.htm [consulté le 27.09.2016].

Commission européenne, *Horizon 2020 en bref, Le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation*, 2014.

Commission européenne, "Programmes de financement" dans *Plan d'action en faveur de l'éco-innovation*. https://ec.europa.eu/environment/ecoap/about-action-plan/union-funding-programmes_fr [consulté le 27.09.2016]

Commission européenne, *Une introduction à la politique de cohésion de l'UE 2014-2020*, juin 2014.

Commission européenne, « Le plan d'investissement de 315 milliards d'euros est sur les rails : la Commission présente l'acte établissant le Fonds européen pour les investissements stratégiques », Communiqué de presse, 13 janvier 2015.

Commission européenne, « L'UE lance un plan d'investissement pour stimuler l'emploi et la croissance », Communiqué de presse, 26 novembre 2014.

Commission européenne, *Communication relative à des marchés publics pour un environnement meilleur*, COM(2008) 400 final, 16 juillet 2008.

Commission européenne, « L'UE et le groupe BEI unissent leurs forces pour permettre jusqu'à 48 milliards d'euros d'investissement dans la R&I », Communiqué de presse, Bruxelles, 12 juin 2014.

European Commission, The Investment plan for Europe, Energy efficiency in residential buildings in France, Factsheets, December 2015.

European Commission, The investment plan for Europe, Nobelwind offshore wind in Belgium, Factsheets, October 2015.

PROGRAMMES & INSTRUMENTS REGIONAUX

Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, *Incentant économie circulaire, Règlement*, version 14.07.2016.

Bruxelles Environnement, « Appel à projet 'be circular – be brussels' » dans *Économie durable*, <http://www.environnement.brussels/thematiques/economie-durable/appele-projet-be-circular-be-brussels>. [Consulté le 29.09.2016].

Carbon Trust, « Interest free energy efficiency loans in Northern Ireland » dans Client Services, <https://www.carbontrust.com/client-services/technology/implementation-and-finance/interest-free-loans-ni/> [consulté le 30.09.2016].

Carbon Trust, "Interest free energy efficiency loans in Wales" dans Client Services, www.carbontrust.com, <https://www.carbontrust.com/client-services/technology/implementation-and-finance/interest-free-loans-ni/>. [consulté le 30.09.2016].

Mairie de Paris, ADEME, *Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris*, 2015.

Région de Bruxelles-Capitale, *Programme régional en économie circulaire 2016-2020, Mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues : Pour une économie régionale innovante*, mars 2016.

Village Finance, "Bourse économie circulaire" dans *Bourse*, <http://www.villagefinance.be/bourse/>. [Consulté le 29.09.2016].

FOURNIER Clément, « La Suède veut baisser les impôts de ceux qui réparent au lieu de jeter », E-RSE, la plateforme de l'engagement RSE et développement durable, 30 septembre 2016. <http://e-rse.net/la-suede-veut-baisser-les-impots-de-ceux-qui-reparent-au-lieu-de-jeter-22176/> [Consulté le 03.10.2016].

ORANGE Richard, « Waste not want not : Sweden to give tax breaks for repairs », The Guardian, 19 septembre 2016. <https://www.theguardian.com/world/2016/sep/19/waste-not-want-not-sweden-tax-breaks-repairs>. [Consulté le 03.10.2016].

RAPPORTS ET ETUDES

ADOUE Cyril, BEULQUE Rémi, CARRÉ Laetitia, COUTEAU Julie. *Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? : Amorcer la transition, construire le modèle de demain*. Institut de l'économie circulaire. 2014.

Conseil des Communes et Régions d'Europe, *Économie circulaire – les autorités locales, des partenaires clés pour améliorer la gestion des déchets*, mars 2016.

DEBOUTIERE Adrian, GEORGALU Laurent, *Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?*, Institut de l'économie circulaire, Étude bibliographique, 2015.

GROOTHUIS Femke, *New era. New plan. Fiscal reforms for an inclusive, circular economy. Case study the Netherlands*. The Ex'tax Project, 2014.

WIKJMAN Anders, SKANBERG Kristian, *L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux, Des avancées réelles pour l'emploi et le climat dans une économie basée sur les énergies renouvelables et l'efficacité des ressources*, Club de Rome, 2015.

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Outils numériques, big data et citoyenneté.* Sébastien Schulz, juillet 2016.
- *Revenu de base : une mise au point.* Sébastien Schulz, juin 2016.
- *L'économie collaborative : de l'enthousiasme à la vigilance.* Camille Mandel, juin 2016.
- *La grève est-elle démocratique ?* Sébastien Schulz, juin 2016.
- *La notion de volonté dans le champ de la RSE.* Sébastien Schulz, mai 2016.
- *Les coopératives en Europe.* Pauline Boivin, mai 2016.
- *L'économie sociale et solidaire en Europe.* Denis Stokkink et Pierre Perard, mai 2016.
- *Femmes et quota : la directive européenne à l'arrêt ?* Anna Métral, mai 2016. (1/2 série Femmes et quota)
- *Genre et crise économique : un impact inégalitaire.* Anna Métral, avril 2016.
- *Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe.* Pauline Boivin, mars 2016.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS et SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS et SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France.* POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage.* Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016. (1/2 série Aneets)
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises.* Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative.* Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.
- *Services à la personne, qualité des emplois et des services : rapport européen.* Dans le cadre du projet For Quality! mars 2016. (1/3 série For Quality!)

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Développement durable

Le développement durable est un mode de développement des activités humaines équilibré, viable à long terme dont les impacts écologique, social et économique ont été pris en compte. Depuis sa création le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS développe une réflexion novatrice et de multiples recherches autour des concepts de: logement durable, développement local, nouveaux métiers de la ville, transition durable, empreinte positive des entreprises sociales.

Le financement de la transition vers une économie circulaire représente l'enjeu majeur des prochaines décennies et implique une transformation profonde de la structure de notre économie et le soutien des acteurs publics. Cette note d'analyse présente les financements existants et les mesures à développer.

Le Club de Rome estime que les investissements nécessaires à la transition sont de l'ordre de 3% du PIB, un niveau semblable à celui nécessaire à la transformation économique des pays européens suite à la seconde guerre mondiale. Il faut adapter les infrastructures, améliorer le système de gestion des déchets, investir dans la recherche et l'innovation et dans les services de formation, afin de développer les nouvelles compétences requises.

Pour permettre cette transition, l'intervention d'acteurs publics est nécessaire : ils doivent investir là où le risque est trop élevé pour attirer des investisseurs privés, soutenir les entreprises innovantes et inciter via des instruments économiques et fiscaux à l'adoption de logiques circulaires.

Plusieurs programmes et fonds de financement existent à différentes échelles, en particulier au

niveau européen : cette note d'analyse présente comment le programme Horizon 2020, les Fonds structurels d'investissement européens (FSIE) et le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) peuvent contribuer aux investissements requis pour la transition.

Par ailleurs, des outils d'incitation économique doivent être développés pour soutenir tout organisme porteur de projets innovants : appels à projet, aides aux crédits, adaptation des marchés publics... Cette note d'analyse présente les programmes européens (COSME, InnovFin, LIFE) et des initiatives régionales dont il faut s'inspirer.

Enfin, le levier fiscal ne doit pas être sous-estimé : la mise en place de mesures incitatives, à l'image des allègements fiscaux sur les activités de réparation en Suède, et dissuasives (taxation de l'utilisation des ressources) est encouragée par de nombreux experts.

L'économie circulaire est un mode de production et de consommation durable et les investissements nécessitent une vision à long-terme : c'est un pari gagnant !

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink